



# Synthèse de la feuille de route de la CLE du SAGE Allier aval

## 1. Programme et priorités d'actions de la CLE pour la mise en œuvre du SAGE 2015-2021

L'ambition de la CLE pour la première phase de mise en œuvre du SAGE 2015-2021 est de :

- \* Rendre lisible les objectifs et priorités du SAGE ;
- \* Encourager les acteurs du territoire à mettre en œuvre les recommandations fixées dans le PAGD ;
- \* Suivre l'application du règlement et être attentive à la mise en compatibilité des actes administratifs pris dans le domaine de l'eau ;
- \* Mettre en place des études de connaissances prioritaires.

La réussite de la mise en œuvre du SAGE ne sera possible qu'avec un renforcement de la cohésion des acteurs du territoire autour de sa stratégie.

En 2017, la CLE a souhaité se consacrer entièrement à la mise en œuvre des études prioritaires déterminées dans le PAGD du SAGE, en arrêtant de donner des avis sur les dossiers d'autorisation loi sur l'eau qui prenaient 90% du temps de travail technique de l'animatrice (en moyenne par an, l'avis de la CLE du SAGE Allier aval était sollicité sur 24 dossiers administratifs).

Après délibérations, la CLE s'est engagée en 2018 et jusqu'en 2023 à mener les études de connaissances suivantes et à apporter une expertise technique au bénéfice de l'ensemble des acteurs du bassin Allier aval.

### \* **Volet quantitatif :**

- o Etude de la gestion quantitative des ressources en eau « HMUC » (2019-2023) réalisé en partenariat avec la CLE du SAGE du Haut-Allier
- o Suivi du projet de recherche sur les ressources en eau de la Chaîne des Puys classées en NAEP par le SDAGE Loire Bretagne, porté par l'Université de Clermont-Ferrand (2018-2022) réalisé par la commission inter-SAGE Allier aval /Sioule
- o Projet de Territoire de la Gestion de l'Eau (PTGE) en partenariat avec les services de l'Etat

### \* **Volet biodiversité :**

- o Inventaire des zones humides et détermination de programmes d'actions sur les secteurs prioritaires (2019-2021) et sur le reste du territoire (2021-2023) sous réserve de l'obtention des financements nécessaires.

### \* **Volet hydromorphologie de l'Allier :**

- o Schéma de gestion de l'espace de mobilité de l'Allier (2019-2022)
- o Suivi du projet de recherche sur le transit sédimentaire de l'Allier porté par l'Université de Clermont Auvergne (accord de financement en attente)
- o Etude de dimensionnement de travaux sur 2 gravières prioritaires du Val d'Allier : Mirefleurs et Lamothe (2019-2021)

### \* **Réalisation du tableau de bord (2021-2022)**

### \* **Réflexion sur la révision du SAGE (2021-2022)**

× **Communication :**

- Actualisation, voire restructuration du site internet du SAGE (2020-2021).
- Développement de cartes interactives présentant les données qualité, quantité des eaux (développées en interne par l'Établissement public Loire) et les résultats des études prioritaires
- Production et valorisation d'outils de communication relatifs aux résultats des études prioritaires.

**Ces études et outils de communication sont et seront construits avec les acteurs du territoire et en étroite collaboration avec les animateurs des contrats territoriaux. Ils auront pour objectif de déterminer et de mettre en place des stratégies d'intervention sur la base d'une connaissance commune et partagée sur l'ensemble du bassin.**

## **2. Coopération CLE / structures porteuses des contrats territoriaux**

A ce jour, la coopération SAGE Allier aval/Contrats territoriaux se limite à la formulation, par le bureau de la CLE d'avis de compatibilité et de contributions aux programmes d'actions des projets de contrats territoriaux. Dans le cadre de la mise en œuvre de ces CT, la CLE suit leur avancement en participant, suivant les disponibilités du Président et de l'animatrice, aux comités de pilotage.

Axes à améliorer ou à développer demandés par les structures porteuses des contrats territoriaux (il est à mentionner que 13 des 15 cellules d'animation des contrats territoriaux ont donné leurs avis dans le cadre du questionnaire et lors de la réunion technique du 21 mai 2019).

### **Animation**

- × Participer à l'émergence et à l'élaboration des CT en projet
- × Participer aux réunions organisées afin de valoriser les travaux réalisés par la CLE et des principaux objectifs du SAGE à faire valoir dans les CT
- × Avis sur les procédures réglementaires, notamment sur les autorisations « Loi sur l'eau ». (exemples de retours des questionnaires : « *Actuellement l'information transmise par la CLE est la seule possibilité donnée aux structures porteuses de contrats territoriaux de connaître les procédures loi sur l'eau en cours pour les Autorisations et signés pour les déclarations sur leurs territoires d'actions* ». - « *La CLE ne donnant plus d'avis sur les autorisations Loi sur l'eau, il y a actuellement une perte d'information apportée aux acteurs du territoire et de synergie entre les procédures* »)
- × Faire émerger un renforcement des partenariats entre les différents services de l'Etat et les cellules d'animations du SAGE, des CT et services GEMAPI

### **Connaissances techniques/données**

- × Valoriser plus rapidement, auprès des acteurs du territoire, les données produites ou recueillies par la CLE notamment au travers du tableau de bord du SAGE
- × Contribuer à la mise en œuvre des programmes d'actions des CT : mise en œuvre de formation/information, études de connaissances, mutualisation des procédures administratives pour la mise en place des suivis des milieux et de la qualité de l'eau
- × Travailler sur les enjeux des pollutions diffuses et acquérir de la connaissance sur des thèmes relevant de la recherche : effets du changement climatique, substances médicamenteuses, pratiques innovantes, afin d'avoir un référentiel de données mis à disposition des acteurs du territoire

## **Communication**

- ✗ Valoriser réciproquement dans les outils de communication du SAGE et des CT l'avancement des procédures et des actions réalisées

### **3. Coopération CLE / structures membres de la CLE**

La coopération CLE/structures membres de la CLE est à ce jour limitée sur le bassin Allier aval. Le Président et l'animatrice de la CLE essayent de participer suivant leurs disponibilités et les priorités du SAGE aux réunions des structures membres.

Mais aucun axe de mutualisation n'est à ce jour développé.

Dans les réponses aux questionnaires (bilans des réponses de 11/39 d'élus, de 5/20 d'usagers, de 0/19 de services de l'Etat, 1/5 de structures de recherche sollicitée), **les structures membres de la CLE ont confirmé l'importance que la CLE travaille sur l'amélioration d'une connaissance et gestion partagée des ressources en eau sur l'ensemble du bassin, notamment concernant les eaux souterraines et sur l'espace de mobilité de l'Allier.**

Les structures membres de la CLE portent aussi un intérêt au développement des actions suivantes :

#### **Connaissances techniques/données**

- ✗ S'investir sur les enjeux des pollutions diffuses, sur la préservation et la restauration des zones d'expansion des crues (connaissances, communication) et des têtes de bassin versant
- ✗ Acquérir de la connaissance sur des thèmes relevant de la recherche : effets du changement climatique, cyanobactéries, pratiques innovantes, afin d'avoir un référentiel mis à disposition du territoire
- ✗ Intérêt à centraliser et valoriser des données « eau » et la définition d'indicateurs communs pour faciliter la diffusion de la connaissance auprès des acteurs techniques et notamment des élus

#### **Communication**

- ✗ Création de référentiels ou d'outils de communication notamment sur la gestion quantitative, l'espace de mobilité de l'Allier, changement climatique et rendre accessible les données de suivis de qualité et de quantité des milieux aquatiques et des ressources en eau, notamment auprès des élus.

### **3.1 Axes de mutualisation à construire**

La construction de la feuille de route doit répondre aux enjeux suivants :

- x Être adaptée au territoire, mais les possibilités de mutualisation doivent être étudiées ;
- x Sur la base de cette analyse les engagements sont inscrits dans la feuille de route ;
- x Les engagements de mutualisation doivent être vérifiables, atteignables et rédigés clairement.

#### Engagement à fin 2021

La réflexion sur la mutualisation se traduit par des **engagements dont le respect conditionne le maintien du taux d'aide financière maximal pour l'animation des SAGE au-delà de 2021**. Il convient donc de retenir des engagements dont le respect est vérifiable sur la base d'éléments factuels. Il convient également de prendre des engagements qui pourront être tenus en privilégiant les actions dépendant de la CLE et de sa structure porteuse.

Dans cet ordre de considération, force est de constater les efforts déjà consentis par l'Établissement public Loire en matière, en particulier, de mutualisation et donc à inscrire à son actif dans le processus d'évaluation des engagements qui sont exprimés comme suit :

- x Cible à l'horizon 2021 et 2024 ;
- x Moyens pour atteindre la cible ;
- x Freins / opportunités.

Au regard des actions portées par la CLE, de l'Établissement public Loire et des résultats de la consultation des structures porteuses des contrats territoriaux et membres de la CLE, des engagements et coopérations existantes et des problématiques à résoudre, les perspectives d'actions de la CLE et de mutualisation peuvent être définies de la manière suivante, les éléments en couleur étant ceux identifiés comme prioritaires :

### 3.1.1 Mutualisation entre les 10 SAGE portés par l'Établissement public Loire

Mutualisation interne à la structure porteuse	Cible 2021	Cible 2024	Moyens pour atteindre la cible
Garantir le maintien voire renforcer les fonctions "support" (secrétariat, communication, SIG, appui administratif/financier, renforcement des synergies, continuité écologique) de la structure porteuse	X	X	> Disposer des fonctions "support" et leur financements
Poursuivre la mise en place de la cartographie interactive permettant de valoriser les données d'état des eaux quantitatif, qualitatif et des milieux	X	X	> Disposer des données bancarisées > Disposer des fonctions supports (géomatique)
Réaliser le tableau de bord sur la base d'une trame commune		X	> Disposer d'une donnée suffisante et s'assurer d'une remontée d'information vers la cellule d'animation > Pérenniser les fonctions "support" SIG et communication
Créer des outils communs de communication (site web, biblio'com, vidéo, exposition itinérante, plaquettes, ...)	X		> Identifier les thématiques communes > S'assurer de l'accord préalable des acteurs locaux > Disposer des financements nécessaires
Réaliser un film/clip vidéo sur les ressources en eau de la Chaîne des Puy en partenariat avec la CLE du SAGE Sioule (en lien avec le projet de recherche CAPRICE)	X		> Externalisation: Eligibilité aux co-financements notamment de l'Agence de l'eau > Disposer des fonctions supports (chargée de communication)
<b>Diffuser une lettre d'information électronique "Axe Allier" partagée entre les Sage Allier aval/Haut-Allier et les CT Haut-Allier/val d'Allier alluvial</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>&gt; Cadrer la mise en œuvre de l'élaboration et la diffusion de la lettre</b>
Dans le cadre de l'animation de l'étude zones humides : sensibiliser, former les services de l'Etat, collectivités, organisations professionnelles pour la prise en compte des dispositions/prescriptions/règles concernant les zones humides des SAGE portés par l'Etablissement public Loire sur le territoire d'Auvergne, notamment dans les documents d'urbanisme, agricole, forestier et loi sur l'eau	X	X	> Participation des acteurs cibles aux réunions d'information / journées de formation > Volonté des acteurs cibles à intégrer les objectifs concernant les zones humides des Sage dans leurs activités et documents administratifs > Accord de financement et moyen humain
A travers la commission inter Sage Allier aval/Sioule : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi et valorisation des résultats du projet de recherche CAPRICE porté par l'Université Clermont Auvergne</li> <li>- Elaborer un schéma de gestion de NAEP « Chaîne des Puys » sur la masse d'eau FRGG099</li> </ul>	X	X  X	> Partenariat avec les chercheurs du projet de recherche > Disposer des résultats du projet de recherche CAPRICE
CLE Allier aval/Haut-Allier à travers une commission « gestion quantitative globale » : Suivi et cadrage de l'étude HMUC	X	X	> Moyens humains et financiers
<b>Mener l'étude de déclinaison opérationnelle des zones d'expansion de crues sur les territoires du contrat territorial val d'Allier alluvial et de l'axe de la Couze Pavin, du Sichon et amont du cours d'eau Mirabel affluent du Bédât</b>	<b>X</b>		<b>&gt; Assurer l'engagement des EPCI-FP dans la démarche, et les structures porteuses des CT</b>

### 3.1.2 Programme d'actions de la CLE et axes de mutualisation avec les structures porteuses des contrats territoriaux

Programme d'actions de la CLE	Cible 2021	Cible 2024	Pilote	Moyens et freins pour atteindre la cible
<p><b>Mise en œuvre d'études prioritaires :</b></p> <p>✘ <b>Volet quantitatif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Etude de la gestion quantitative des ressources en eau « HMUC » (2019-2023) réalisée en partenariat avec la CLE du SAGE du Haut-Allier</li> <li>○ Suivi du projet de recherche sur les ressources en eau de la Chaîne des Puys classées en NAEP par le SDAGE Loire Bretagne, porté par l'Université de Clermont-Ferrand (2018-2022) réalisé par la commission inter-SAGE Allier aval /Sioule</li> <li>○ Mise en place en partenariat avec les services de l'Etat d'un Projet de Territoire de la Gestion de l'Eau</li> </ul> <p>✘ <b>Volet biodiversité :</b> Inventaire des zones humides et détermination de programmes d'actions sur les secteurs prioritaires (2019-2021) et sur le reste du territoire (2021-2023)</p> <p>✘ <b>Volet hydromorphologie de l'Allier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Schéma de gestion de l'espace de mobilité de l'Allier (2019-2022)</li> <li>○ Suivi du projet de recherche sur le transit sédimentaire de l'Allier porté par l'Université de Clermont Auvergne (accord de financement en attente)</li> <li>○ Etude de dimensionnement de travaux sur 2 gravières prioritaires du Val d'Allier : Mirefleurs et Lamothe (2019-2021)</li> </ul> <p><b>Réflexion pour développer un appui technique sur les pollutions diffuses</b></p>	X	X		
	X	X	EP Loire partenariat avec les acteurs et les structures porteuses des CT	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Avoir les moyens humains suffisants</li> <li>&gt; Obtenir des financements</li> <li>&gt; Faire émerger des partenariats avec des équipes de recherche</li> </ul>
	X	X		
<p><b>Réflexion pour l'émergence de projets de recherche :</b> changement climatique, têtes de bassins versants, cyanobactéries, substances médicamenteuses, pratiques innovantes</p>		X	EP Loire partenariat avec les acteurs et les structures porteuses des CT et les services de l'état	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Avoir les moyens humains suffisants</li> <li>&gt; Obtenir des financements</li> <li>&gt; Faire émerger des partenariats avec des équipes de recherche</li> </ul>
<p><b>Réalisation et diffusion du tableau de bord_ (2021-2022)</b></p> <p><b>Réflexion sur la révision du SAGE (2021-2022)</b></p>	X	X	EP Loire partenariat avec les acteurs et les structures porteuses des CT et les services de l'état	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Avoir les moyens humains suffisants</li> <li>&gt; Obtenir des financements</li> </ul>

<p><b>Réflexion pour la mutualisation de procédures administratives pour la mise en place de suivis « qualité » des eaux du bassin Allier aval et pour le développement de suivis sur des secteurs ou ressources en eau sans donnée où il y a un besoin de connaissances en partenariat avec les Départements 03 et 43.</b></p>	X	X	<p><b>EP Loire partenariat avec les acteurs et les structures porteuses des CT, les services de l'état et les départements</b></p>	<p>&gt; Avoir les moyens humains suffisants &gt; Obtenir des financements &gt; Partenariat avec les services concernés</p>
<p><b>Mettre en place des formations techniques en partenariat avec les cellules ASTER et l'ARRA<sup>2</sup>. Exemple : formation CO CLICK<sup>3</sup> Eau développée par l'INRA</b></p>	X	X	<p><b>EP Loire partenariat avec les structures porteuses des CT, services de l'Etat et ASTER</b></p>	<p>&gt; Sous conditions d'avoir un renforcement des moyens humains suffisants &gt; Obtenir des financements &gt; Partenariat avec services concernés</p>
<p><b>Communication :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✗ Actualisation, restructuration du site internet du SAGE (2020-2021)</li> <li>✗ Production, valorisation d'outils de communication des résultats des études prioritaires et des projets de recherche contribuant à la mise en œuvre du SAGE, notamment à destination des élus. Ces outils seront transmis aux structures porteuses des CT pour être adaptés à leurs territoires d'actions et aux EPCI-FP.</li> <li>✗ Valorisation des actions menées par les acteurs du territoire et notamment réalisées dans les cadres des CT</li> </ul> <p>En complément Cf. actions mutualisées à l'échelle de l'Etablissement au sein du service Aménagement de la Gestion des Eaux</p>	X	X	<p>EP Loire partenariats avec les structures porteuses des CT, services de l'Etat et ASTER</p>	<p>&gt; Sous conditions d'avoir un renforcement des moyens humains suffisants &gt; Obtenir des financements &gt; Partenariat avec services concernés &gt; Avancement et matériel suffisant pour produire des documents</p>
<p><b>Réflexion sur l'évolution des objectifs de l'animation du SAGE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✗ Participation à l'émergence et à l'élaboration des CT</li> <li>✗ Renforcer la participation aux réunions des acteurs du territoire notamment des CT pour transmettre les objectifs du SAGE à faire valoir dans les procédures</li> </ul>	X	X	<p>EP Loire partenariats avec les structures porteuses des CT</p>	<p>&gt; Sous conditions d'avoir un renforcement des moyens humains suffisants</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>✗ <b>Initier une rencontre annuelle entre la cellule d'animation de CLE et l'ensemble des contrats territoriaux</b></li> <li>✗ <b>Réflexions pour mutualiser l'instruction des dossiers (niveau d'argumentation de l'instruction et de la formulation de l'avis, précisions attendues, priorisation des dossiers...)</b></li> <li>✗ <b>Reprise progressive et ciblée des avis sur les procédures réglementaires : autorisation eau, documents d'urbanisme, foncier agricole (à définir...)</b></li> </ul>	X	X	<p><b>EP Loire partenariats avec les structures porteuses des CT, services de l'Etat</b></p>	<p>&gt; Sous conditions d'avoir un renforcement des moyens humains suffisants &gt; Obtenir des financements</p> <p>&gt; Selon l'avancement des réflexions pour mutualiser l'instruction</p>

### 3.1.3 Mutualisation avec les structures porteuses des SAGE voisines

Mutualisation externe	Cible 2021	Cible 2024	Pilote	Moyens pour atteindre la cible
<b>Élaboration de cartographies communes sur la structuration de la gestion de l'eau et les enjeux sur le territoire Allier Loire amont : limite administrative Sage/EPCI/CT ;</b>	X	X	EP Loire PNR Livradois Forez SIGAL SICALA 43	> Moyens humains > Accord des structures porteuses > Emergence d'une coordination dans la mise en œuvre et le financement
Pérenniser les travaux partenariaux et l'échange de données engagées en 2018 entre les structures porteuses des SAGE et la SNCF	X		EP Loire, SIGAL	> Engagement de la SNCF > Moyens humains > Mise à disposition de données
<b>Participation à l'élaboration du PDM du SDAGE, Revision du 11<sup>ème</sup> programme et élaboration du 12<sup>ème</sup> programme</b>	X	X	EP Loire PNR Livradois Forez SIGAL SICALA 43	> Moyens humains > Accord des structures porteuses > Emergence d'une coordination dans la démarche

En synthèse des éléments présentés ci-dessus, et compte tenu des voies de mutualisation empruntée avec les 9 autres procédures de SAGE portées par l'Établissement, la cellule d'animation cible du SAGE Allier aval en 2021 pourrait être composée de la manière suivante :

- ✘ animation principale : 1.4 ETP (0.8 animatrice + 0.6 assistante)
- ✘ animation thématique :
  - 0,2 ETP continuité écologique et étude gravières ;
  - 1 ETP de chargé de mission ZH sur la période 2019-2022
  - 1 ETP pour l'animation du PTGE sous réserve de l'obtention des financements nécessaires.
- ✘ fonctions supports :
  - 0,2 ETP de secrétariat administratif et financier ;
  - 0,15 ETP pour la communication et la géomatique.

Dans l'idéal, au vu de l'état écologique des masses d'eau du bassin Allier aval et des missions obligatoires que doit exercer la CLE pour la mise en œuvre du SAGE, la cellule d'animation principale de la CLE du SAGE Allier aval devrait être renforcée d'un poste de chargé de mission supplémentaire pour assurer notamment : la communication (site internet, formations, lettre d'infos), le suivi d'un marché mesure de qualité, réalisation et mise à jour du tableau de bord et le suivi technique de l'étude du schéma de gestion de l'espace mobilité afin de permettre à l'animatrice principale de répondre à l'ensemble des demandes d'avis pour lesquels la CLE est sollicitée.



**Les axes de mutualisation prioritairement envisagés d'ici 2021 portent sur les éléments suivants et sont ceux que retiendra l'agence pour valider le maintien de son aide financière à partir de 2022 :**

- La rédaction et la diffusion d'une lettre d'information électronique « axe Allier » partagé entre les SAGE Allier aval/Haut Allier et les CT Haut-Allier/Val d'Allier alluvial;
- L'élaboration de cartographies communes sur la structuration de la gestion et les enjeux de l'eau sur le territoire Allier Loire amont ;
- La valorisation des actions menées par les acteurs du territoire et notamment dans le cadre des Contrats Territoriaux, avec l'utilisation de cartographies interactives ;
- Initier une recontre annuelle entre l'animation de la CLE et les Contrats Territoriaux ;
- Mettre en place des formations techniques type CoClick'Eau, en partenariat avec les cellules ASTER et l'ARRA<sup>2</sup> ;
- La réflexion pour la mutualisation des procédures administratives pour la mise en place d'un suivi qualité des eaux du bassin ALLIER AVAL ;
- Engagement d'une réflexion pour la mutualisation de l'instruction des dossiers règlementaires avec les services de l'état, les acteurs des contrats territoriaux, les SAGE Allier Loire Amont pour définir une stratégie d'instructions des dossiers, sous réserve d'un renforcement en moyen humain lié au PTGE ;
- Mener l'étude de déclinaison opérationnelle des zones d'expansion de crues sur les territoires du contrat territorial val d'Allier alluvial et de l'axe de la Couze Pavin, du Sichon et amont du cours d'eau Mirabel affluent du Bédât ;
- Travail préparatoire sur la révision du SDAGE ; Révision du 11<sup>ème</sup> programme et élaboration du 12<sup>ème</sup>